

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXI

AVRIL 1932

No 4

SOMMAIRE:—Théologie: Consanguinité en ligne collatérale — Liturgie: La Communion à domicile — Chronique diocésaine — Calendrier du mois — Histoire de l'Ouest: Les archives de l'Archevêché — Ding! Dang! Dong! — Nécrologie — Mort mystérieuse de blasphémateur — Le mauvais livre.

NOTE DE LA REDACTION. — *Il nous fera plaisir de publier certains articles que des confrères aimeraient faire paraître dans les "Cloches" sur des sujets religieux, historiques ou sociaux. Si on daignait nous poser certaines questions, nous serions heureux de les publier et d'y ajouter la réponse après consultation.*

Théologie

CONSANGUINITE EN LIGNE COLLATERALE

Les mariages entre parents ont toujours été vus avec désapprobation par l'Eglise et plus la parenté est proche, plus la défense est rigoureuse. Il arrive parfois que ces unions puissent être empêchées par une sage prévision. Il serait peut-être utile de donner ici la traduction de l'Instruction de la S. Congrégation des Sacrements en date du mois d'août dernier, au sujet des demandes de dispenses de l'empêchement de consanguinité.

**Instruction à Leurs Excellences les Evêques,
au sujet des demandes de dispenses de l'empêchement de
consanguinité du premier au deuxième degré en ligne collatérale.**

Il arrive assez souvent que cette Sacrée Congrégation reçoive de plusieurs diocèses des demandes de dispenses de l'empêchement de consanguinité du premier au deuxième degré en ligne collatérale.

Plus d'une fois, lorsque l'occasion s'est présentée, la même Sacrée Congrégation a averti privément les Révérendissimes Ordinaires de ce lamentable abus. Mais comme ce mal est déjà fréquent et que semblable à une contagion, on le voit s'étendre davantage tous les jours dans différents lieux, il a paru oppor-